

Unédic

Europ'Info 2024

L'assistance chômage en Europe

Décembre 2024

Éditorial

Les systèmes d'assurance chômage ont généralement pour objectif de permettre aux demandeurs d'emploi de maintenir un niveau de vie en corrélation avec celui qui prévalait avant la perte d'emploi. Ils sont, pour la plupart d'entre eux, financés par des contributions spécifiques ou par des cotisations globales à la sécurité sociale et requièrent que les travailleurs privés d'emploi aient suffisamment cotisé pour y avoir accès.

Ils se distinguent des **régimes d'assistance chômage** qui visent, quant à eux, à **garantir un niveau de vie minimal** aux personnes qui n'ont pas ou plus accès au bénéfice de l'assurance. Ces dispositifs d'assistance sont, en principe, financés par l'impôt et ne sont accessibles qu'aux demandeurs d'emploi dont les ressources ne dépassent pas un certain montant.

Ces **deux niveaux de protection** contre le risque chômage sont destinés aux personnes aptes à travailler et ont pour finalité le retour à l'emploi. Ils se différencient des régimes d'aide sociale¹ qui concernent une population de bénéficiaires plus large, aptes ou non à travailler, et qui visent à lutter contre les risques de pauvreté et d'exclusion sociale.

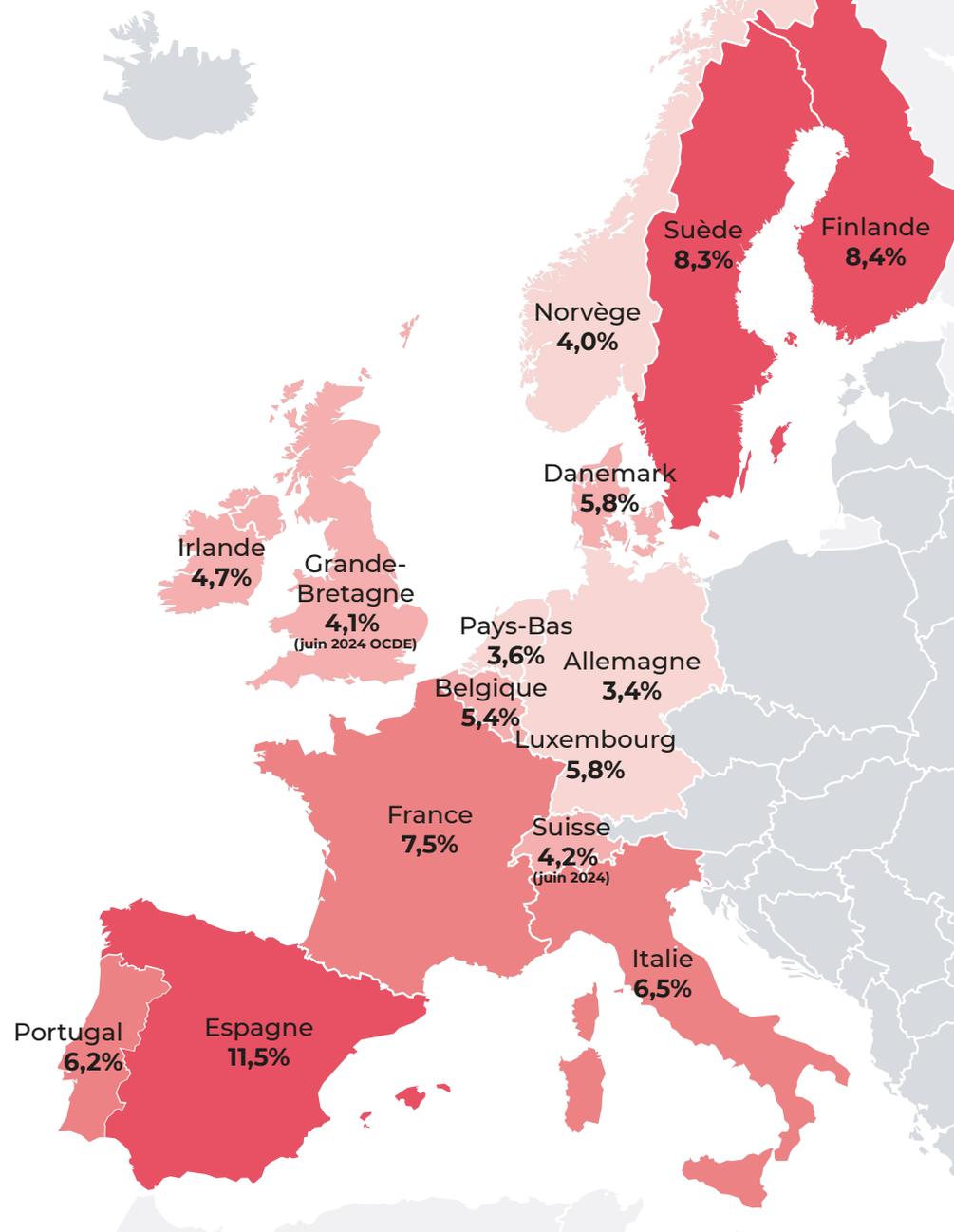
Le système d'indemnisation français est composé d'une assurance et d'une assistance chômage, qu'en est-il ailleurs en Europe ? Existe-t-il également des régimes d'assistance chômage chez nos voisins européens ?

Cette étude propose de dresser un panorama des dispositifs existants dans 8 des 15 pays d'Europe étudiés et offre un regard croisé sur leurs traits communs et différences.

¹ Dispositifs non étudiés dans le cadre de la présente étude

Taux de chômage

(Source : Eurostat, Juillet 2024)



Sommaire

Éditorial

2

Dans quels pays les demandeurs d'emploi sont-ils couverts par un régime d'assistance chômage ?

4

Quelles sont les conditions d'accès ?

5

Quel montant d'allocation et quelle durée d'indemnisation ?

8

Est-il possible de reprendre une activité en cours d'indemnisation ?

11

Annexe

12



Dans quels pays les demandeurs d'emploi sont-ils couverts par des régimes d'assistance chômage ?

Unédic

Parmi les 15 pays européens étudiés dans le cadre de cette étude, les régimes d'indemnisation du chômage allemand, britannique, espagnol, finlandais, français, irlandais, néerlandais et portugais prévoient des **dispositifs d'assistance chômage en complément de leur système d'assurance**.

Des bénéficiaires qui n'ont pas ou plus droit aux allocations d'assurance

Ces dispositifs concernent, en principe, les demandeurs d'emploi **qui n'ont pas accès** au bénéfice de l'assurance parce qu'ils n'en satisfont pas les conditions d'accès ou **qui n'ont plus accès** au bénéfice de l'assurance parce qu'ils sont arrivés au terme de leur indemnisation.

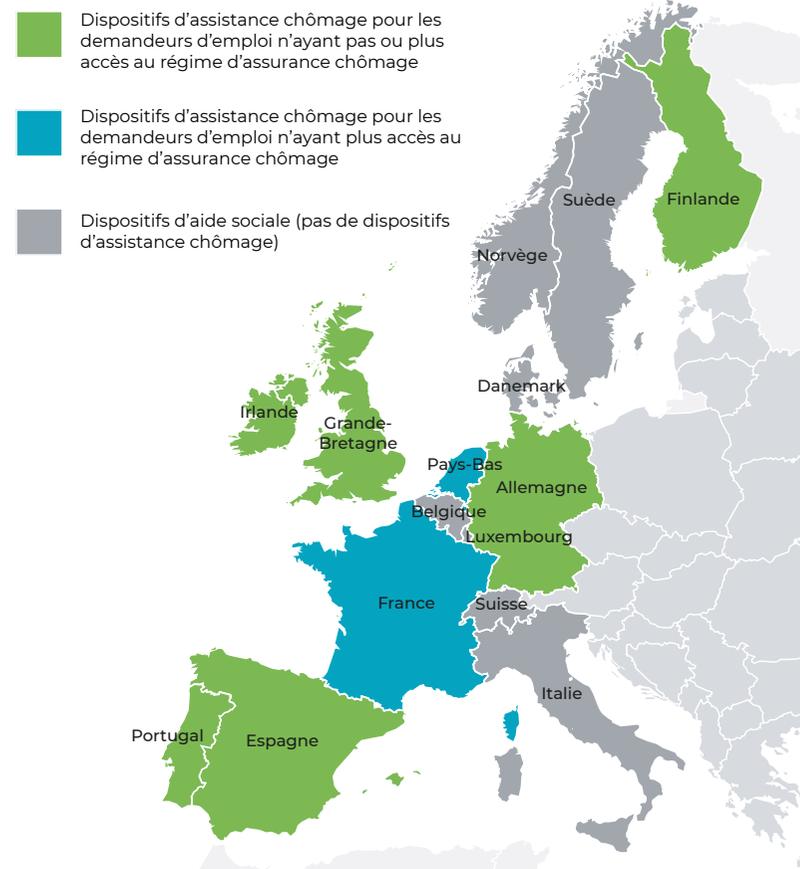
Des dispositifs au périmètre plus ou moins large

Les allocations d'assistance chômage peuvent être versées au demandeur d'emploi à titre individuel, comme c'est le cas en France ou en Espagne, ou être servies par foyer, comme c'est le cas, par exemple, dans les pays suivants :

- En **Allemagne**, le régime d'assistance chômage, réformé en 2022², vise à couvrir l'ensemble des besoins du foyer du bénéficiaire de l'allocation. Toutes les personnes vivant sous le même toit que l'allocataire sont ainsi considérées comme faisant partie de la même « communauté de besoin » et peuvent également bénéficier du dispositif même si elles ne sont pas aptes à travailler.
- Au **Royaume-Uni**, le système d'assistance sociale a été profondément réformé en 2012 afin de simplifier le système de prestations existant et de renforcer l'incitation à la reprise d'emploi. L'allocation d'assistance chômage, qui existait jusqu'à cette réforme de manière indépendante, a été intégrée à une nouvelle allocation, le crédit universel, afin de regrouper certaines prestations versées sous conditions de ressources³ dans une allocation unique versée par foyer.

Des allocations spécifiques pour certaines populations de demandeurs d'emploi

Dans certains pays, des allocations d'assistance ciblent des populations de bénéficiaires spécifiques. C'est notamment le cas aux **Pays-Bas** dont le dispositif d'assistance ne concerne que les demandeurs d'emploi âgés de 60 ans et plus et en **Irlande** qui prévoit une allocation d'assistance chômage « générale » ainsi qu'une allocation spécifique pour les parents isolés.



² En Allemagne, le régime d'assistance chômage a été réformé en 2022 afin de renforcer l'accompagnement des personnes dans le besoin et leur insertion durable sur le marché du travail. L'allocation citoyenne a remplacé l'allocation controversée dite « Hartz IV » issue des réformes de 2005.

³ Crédit d'impôt pour enfant à charge, allocation logement, prestation de soutien au revenu, allocation d'assistance chômage, allocation travailleurs invalides, crédit d'impôt pour l'emploi.

Quelles sont les conditions d'accès ?

CONDITIONS D'ACCÈS	 ALLEMAGNE	 ESPAGNE	 FINLANDE	 FRANCE	 IRLANDE	 PAYS-BAS	 PORTUGAL	 ROYAUME-UNI*
Conditions généralement communes aux régimes d'assurance et d'assistance chômage	Être au chômage total ou partiel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Justifier d'une durée de cotisation antérieure	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✗
	Être inscrit comme demandeur d'emploi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Être apte au travail	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Être disponible pour l'emploi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Être à la recherche d'un emploi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Résider dans un pays où la demande est effectuée	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Avoir atteint un âge minimum	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗
	Ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Ne pas avoir droit à l'Assurance chômage	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Conditions propres aux régimes d'assistance chômage	Ne plus avoir droit à l'Assurance chômage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Ne pas disposer de ressources excédant un certain montant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* Destiné aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs ayant un faible revenu et aux personnes incapables de travailler, le dispositif britannique de crédit universel est atypique dans le panel des systèmes étudiés.

Ne pas disposer de ressources permettant de couvrir les besoins essentiels

Tous les dispositifs étudiés subordonnent leur bénéfice à la condition que les ressources du demandeur ou de son foyer soient inférieures à un plafond. Cette condition, propre à la logique d'assistance, s'explique par le fait que cette allocation vise à garantir un niveau de vie minimal aux demandeurs d'emploi qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins essentiels grâce à leurs propres revenus ou à ceux du foyer.

Les ressources considérées recouvrent généralement les **revenus mensuels** (revenus du travail, revenus fonciers, revenus de capitaux, prestations sociales, rentes, etc.). Dans certains pays, tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni, **la valeur du patrimoine immobilier, l'épargne ou les actifs financiers** peuvent être pris en compte.

Le niveau de ce plafond mensuel de ressources au-delà duquel le demandeur d'emploi ne peut plus prétendre au bénéfice de l'allocation varie largement d'un pays à l'autre. Il est, par exemple, de **1 330 € en France** pour une personne seule, de **850 € en Espagne**, de **407 € au Portugal** ou de **19 200 € sous forme d'épargne au Royaume Uni**.

En **Finlande**, le montant de l'allocation est réduit lorsque les ressources mensuelles sont supérieures à 311 € pour une personne seule et à 1 044 € pour un couple⁴. En **Allemagne** et en **Irlande**, l'institution compétente⁵ examine les revenus et le patrimoine du demandeur et de son foyer, applique les déductions spécifiques à chaque type de ressources prises en compte et détermine le plafond applicable.

Plafond de ressources pour une personne seule



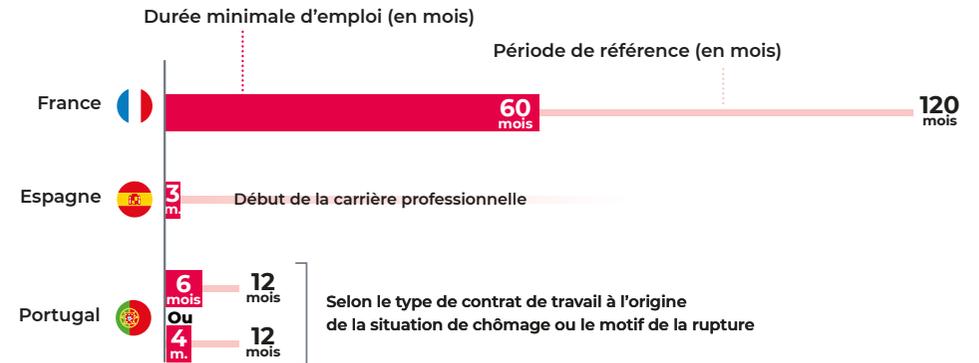
⁴ Le plafond de ressources est majoré de 130 € pour chaque enfant à charge.

⁵ Service public de l'emploi en Allemagne, ministère de la Protection sociale en Irlande.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Justifier d'une période de cotisation

Dans certains systèmes, **la situation sur le marché du travail avant la perte d'emploi** est prise en compte et l'accès au bénéfice de l'allocation d'assistance est conditionné par une durée minimale d'emploi à justifier au cours d'une période de référence déterminée. C'est le cas, parmi les pays étudiés, en **Espagne**, en **France** et au **Portugal**.



Avoir atteint un âge minimum

Les travailleurs privés d'emploi doivent également satisfaire certaines **caractéristiques individuelles**. Ils doivent, par exemple, justifier, dans certains pays, d'un âge minimum pour pouvoir avoir accès à la prestation, ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite et résider sur le territoire du pays dans lequel la demande est effectuée.

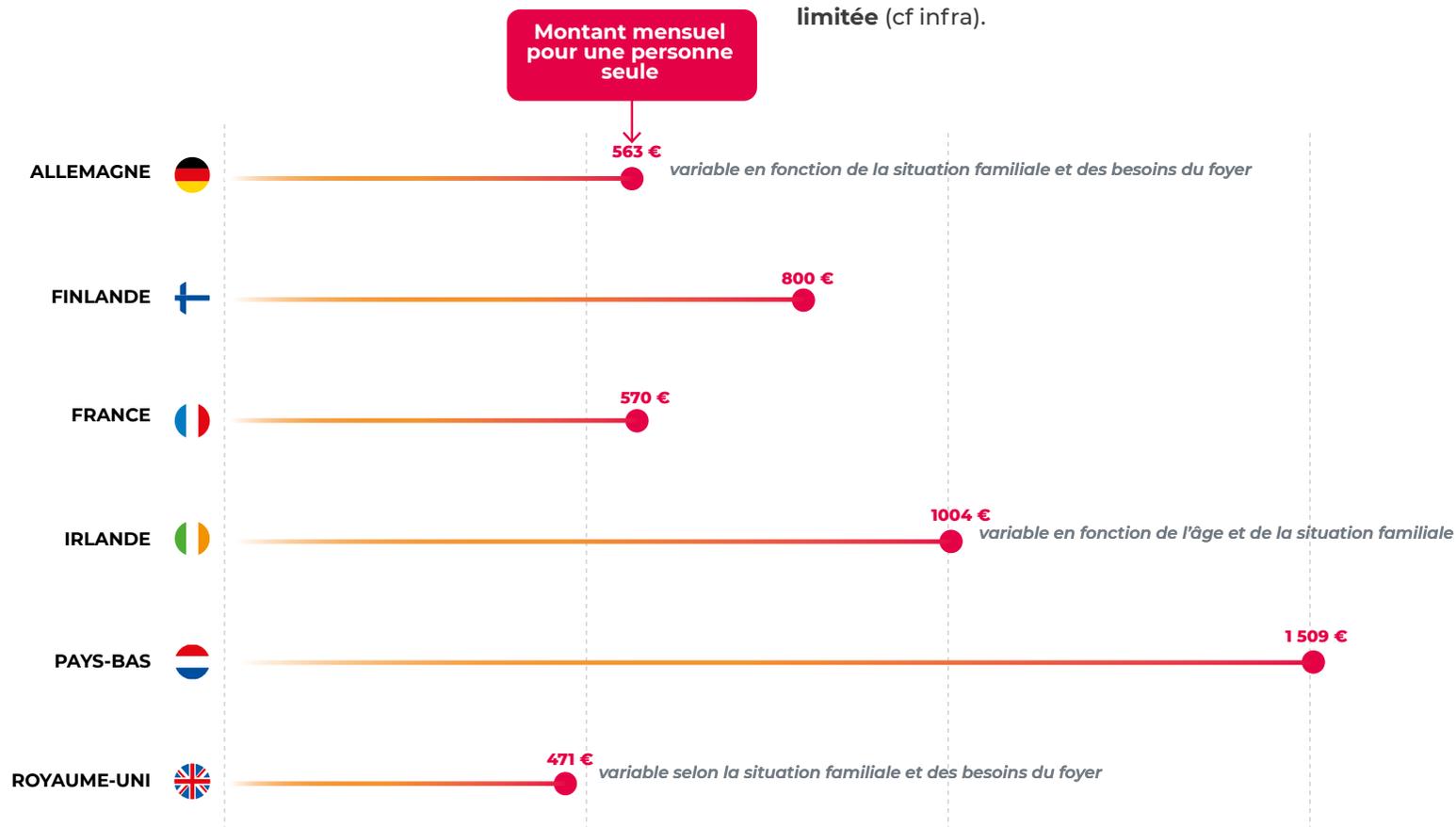


Quel montant d'allocation et quelle durée d'indemnisation ?

Unédic

A la différence des prestations d'assurance chômage qui sont généralement proportionnelles aux salaires perçus avant la perte d'emploi, les prestations d'assistance correspondent à un **montant fixe**. Elles peuvent, dans certains pays, **être majorées en fonction de l'âge ou de la situation familiale de l'intéressé**, voire être réduites en raison du niveau de revenu du bénéficiaire.

Pays servant une allocation pour une durée illimitée



En **Allemagne** ou au **Royaume-Uni**, les **besoins du foyer** sont pris en compte et des majorations visant à couvrir les frais liés au logement, à la scolarité ou à la garde d'enfant peuvent venir compléter le montant initial de l'allocation.

Ces prestations sont, dans certains pays, versées **sans limitation de durée** tant que le bénéficiaire en remplit les conditions d'attribution. C'est notamment le cas en **Allemagne**, en **Finlande**, en **France**, en **Irlande** ou au **Royaume-Uni**. Aux **Pays-Bas**, elles sont servies jusqu'à l'âge de la retraite.

En **Espagne** et au **Portugal**, les prestations sont versées pour une **durée limitée** (cf infra).

Quel montant d'allocation et quelle durée d'indemnisation ?

Unédic

Pays servant une allocation pour une durée limitée

Le système d'indemnisation du chômage espagnol a été profondément **réformé en 2024** afin de simplifier et d'améliorer la protection de niveau assistanciel.

Les **nouvelles dispositions**, entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2024, élargissent notamment le champ d'application du dispositif à de nouveaux bénéficiaires⁶, incitent à la reprise d'emploi (cf infra) et **améliorent le niveau de l'indemnisation**⁷. La durée d'indemnisation n'a pas été modifiée par la réforme. Elle varie de **3 à 30 mois** en fonction de l'âge ou de la situation familiale du demandeur d'emploi, de la durée d'affiliation antérieure ou du fait que l'intéressé ait bénéficié ou non des prestations d'assurance. Les demandeurs d'emploi **âgés de 52 ans et plus** bénéficient, quant à eux, d'une durée d'indemnisation spécifique jusqu'à l'âge de départ à la retraite.



Durée d'indemnisation

Demandeur d'emploi en fin de droits à l'assurance chômage



Entre 6... ..et 30 mois

selon l'âge du demandeur d'emploi, la situation familiale et la durée d'indemnisation antérieure

Demandeur d'emploi n'ayant pas droit à l'assurance chômage



Entre 3... ..et 21 mois

selon la situation familiale du demandeur d'emploi et la durée de cotisation antérieure

Demandeur d'emploi âgé de plus de 52 ans



Jusqu'à l'âge de départ à la retraite

Montant de l'allocation



570 € / mois les 6 premiers mois 540 € / mois les 6 mois suivants 480 € / mois pour la période d'indemnisation restante

⁶ Les victimes de violence sexuelle ou de genre, les travailleurs agricoles, les travailleurs transfrontaliers de Ceuta et Melilla et les demandeurs d'emploi âgés de moins de 45 ans sans responsabilité familiale peuvent désormais bénéficier de l'allocation d'assistance chômage.

⁷ Le montant de l'allocation était de 480 € par mois avant la réforme.

Quel montant d'allocation et quelle durée d'indemnisation ?

Unédic

Pays servant une allocation pour une durée limitée

Au **Portugal**, la durée d'indemnisation varie **entre 5 et 18 mois** selon l'âge du demandeur d'emploi et la durée de cotisation antérieure. Si l'intéressé a moins de 40 ans et a déjà bénéficié de l'allocation d'assurance, la durée d'indemnisation initialement calculée est divisée par deux.

A noter qu'il existe également une **allocation d'assistance destinée aux demandeurs d'emploi de longue durée** qui ont épuisé leur droit à l'allocation d'assistance initiale. Cette prestation spécifique est versée pour une durée maximale de 6 mois. Son montant correspond à 80% du montant de la dernière allocation d'assistance chômage perçue.



PORTUGAL

Durée d'indemnisation

Moins de 30 ans



Entre 5... ..et 11 mois

Entre 30 et 39 ans



Entre 6... ..et 14 mois

Entre 40 et 49 ans



Entre 7... ..et 18 mois

50 ans et plus



Entre 9... ..et 18 mois

selon la durée de cotisation antérieure



Montant de l'allocation **407 € / mois**

Est-il possible de reprendre une activité en cours d'indemnisation ?

Unédic

Tous les pays étudiés⁸ **incitent les demandeurs d'emploi à reprendre un emploi en autorisant le cumul entre les allocations d'assistance chômage et les revenus d'une activité professionnelle**. Les modalités de cette incitation varient cependant significativement d'un pays à l'autre. Dans les régimes allemand, finlandais, irlandais et britannique, **une partie des revenus de la nouvelle activité professionnelle est déduite du montant de l'allocation**. En Espagne et en France, les revenus de l'activité reprise ne sont pas pris en compte mais le **dispositif est limité dans le temps**.

Prise en compte des revenus de l'activité reprise

En **Allemagne**, les 100 premiers euros perçus dans le cadre d'une reprise d'activité sont intégralement cumulables avec l'allocation. Le montant de l'allocation est réduit au-delà de ce seuil en fonction du niveau de revenu de l'intéressé. A noter qu'une partie seulement du revenu est prise en compte et déduite du montant de l'allocation.

Revenus mensuels bruts	% du revenu non déduit du montant de l'allocation d'assistance
Entre 100 € et 520 €	20%
Entre 520 € et 1000 €	30%
Entre 1000 € et 1200 €	10%

En **Finlande**, 75% des revenus supérieurs à un montant de 311 € sont déduits du montant de l'allocation pour une personne seule. Pour un couple, 50 % des revenus supérieurs à un montant de 1 044 € sont déduits de l'allocation.

En **Irlande**, il est possible de travailler jusqu'à 3 jours par semaine et de continuer à percevoir l'allocation d'assistance chômage. Le montant de l'allocation est réduit à hauteur de 60 % des revenus d'activité desquels 20 € par semaine ont été déduits.

⁸ Pays-Bas, Portugal : informations non disponibles.

Au **Royaume-Uni**, le montant du crédit universel est réduit de 55 pences pour chaque Livre sterling⁹ perçue.

Limitation du dispositif dans le temps

En **Espagne**, il est possible de cumuler le bénéfice de l'allocation d'assistance chômage avec les revenus procurés par un nouvel emploi exercé à temps plein ou à temps partiel pendant **180 jours maximum**.

Le montant de l'allocation est forfaitaire et dégressif et varie en fonction des critères suivants :

- la **période de reprise d'emploi** : plus la reprise d'emploi est rapide, plus le montant de l'allocation est élevé. Un demandeur d'emploi qui reprend une activité à temps plein au cours du premier trimestre d'indemnisation aura, par exemple, droit à 480 € par mois et à 240 € par mois s'il reprend un emploi au cours du troisième trimestre d'indemnisation ;
- le **temps de travail réalisé dans le cadre de l'activité reprise** : plus le temps de travail se rapproche d'un temps plein, plus le montant de l'allocation est élevé. Une personne qui reprend un emploi à temps plein aura ainsi droit à 480 € par mois au cours du premier trimestre d'indemnisation et à 360 € par mois si l'emploi repris est à mi-temps.

En **France**, l'allocation d'assistance chômage est intégralement cumulable avec les revenus issus d'une nouvelle activité professionnelle **pendant une durée de 3 mois** et dans la limite des droits restants. Au-delà de cette période, si l'allocataire exerce toujours cette activité, le versement de l'allocation cesse.

⁹ Au 11 décembre 2024, 1 Livre sterling équivalait à 1,21 euro.

Annexe

-  **Allemagne** : Bürgergeld (Allocation citoyenne)
-  **Espagne** : Subsidio de desempleo (allocation d'assistance chômage), Subsidio de desempleo para mayores de 52 años (allocation d'assistance chômage pour les personnes âgées de 52 ans et plus)
-  **Finlande** : Työmarkkinatuki (Aide à l'insertion sur le marché du travail)
-  **France** : Allocation de solidarité spécifique (ASS)
-  **Irlande** : Jobseeker's Allowance (Allocation d'assistance chômage), Jobseeker's Transitional payment (Allocation transitoire pour les demandeurs d'emploi)
-  **Pays-Bas** : Inkomensvoorziening Oudere Werklozen, IOW (Allocation d'assistance chômage pour les demandeurs d'emploi seniors)
-  **Portugal** : Subsídio social de desemprego (Allocation d'assistance chômage)
-  **Royaume-Uni** : Universal crédit (Crédit universel)

L'Unédic s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Unédic

Europ'Info 2024
L'assistance
chômage
en Europe

Décembre 2024

<https://www.unedic.org>

